

## Partie 1 : Présentation du domaine nordique actuel

Située au nord du département des Hautes Alpes, dans les Alpes du Sud, la station de Serre-Chevalier existe depuis 1941 et doit sa renommée au ski alpin. Elle s'étend principalement sur quatre communes : Briançon, Saint Chaffrey, La Salle les Alpes et le Monétier les Bains qui se suivent dans la vallée de la Guisane, du nom du cours d'eau qui prend sa source au Lautaret pour rejoindre la Durance à Briançon.

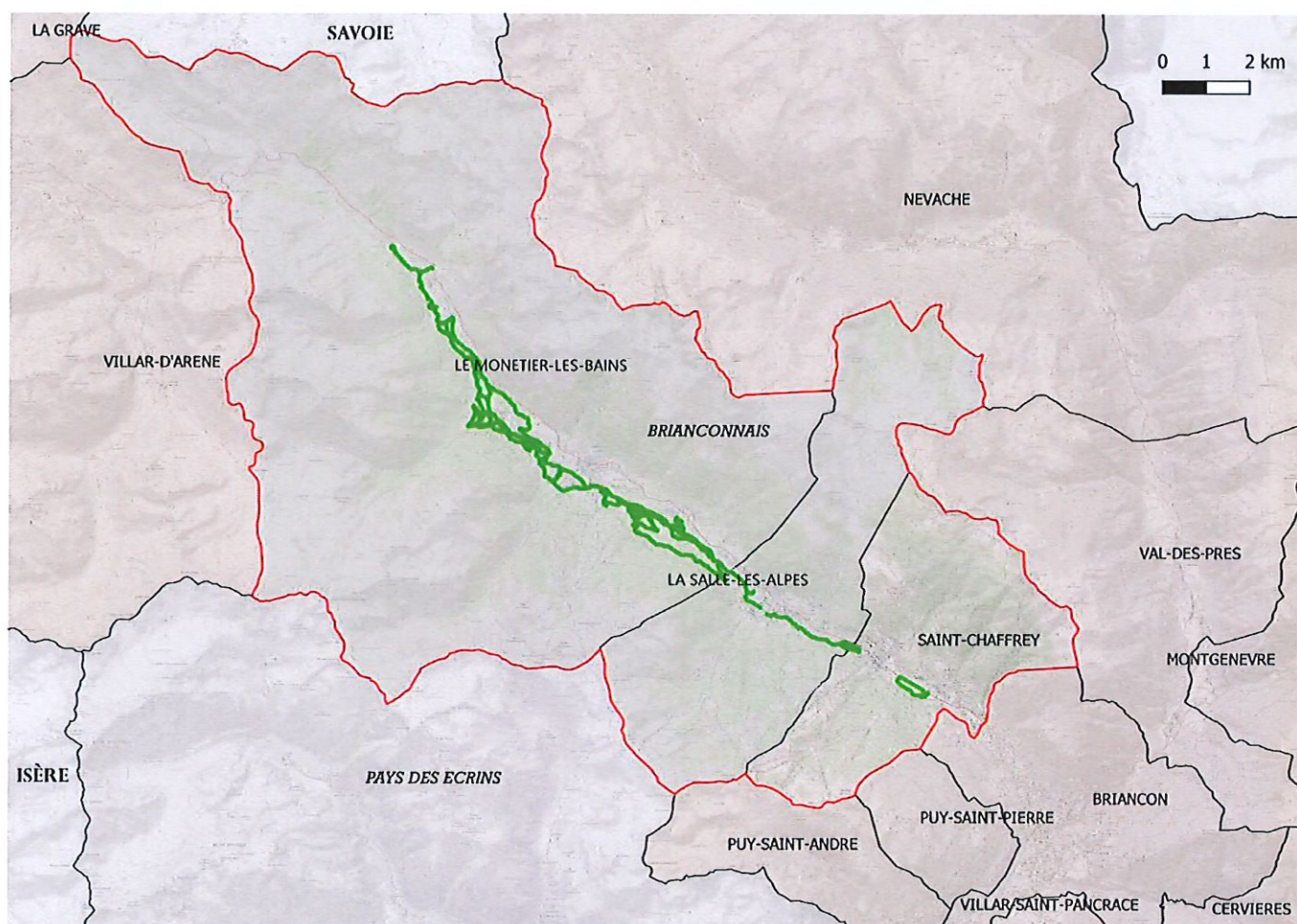


Figure 1 : Vue d'ensemble du domaine nordique de Serre Chevalier



## II. Réhabilitation et extension d'anciens tracés

### 1. St Chaffrey

Le contexte actuel de changement climatique a conduit ainsi à priver la commune de St Chaffrey de toute activité nordique jusqu'à sa réapparition au Parc des Colombiers en 2016. Cependant, par rapport aux deux autres communes de Serre-Chevalier, l'offre nordique n'est pas aussi développée, ce qui laisse St Chaffrey en marge. Dans cette dynamique, et d'après l'étude des anciens tracés, il est envisageable de réinstaurer une boucle supplémentaire sur la commune. La boucle envisagée (voir plan) a l'avantage de se situer dans une zone accessible et ne présentant que de faibles aménagements (quelques coupes d'arbre et débroussaillage). Le tracé emprunte des chemins déjà existants, ce qui permet aussi un impact très faible sur l'activité agricole.

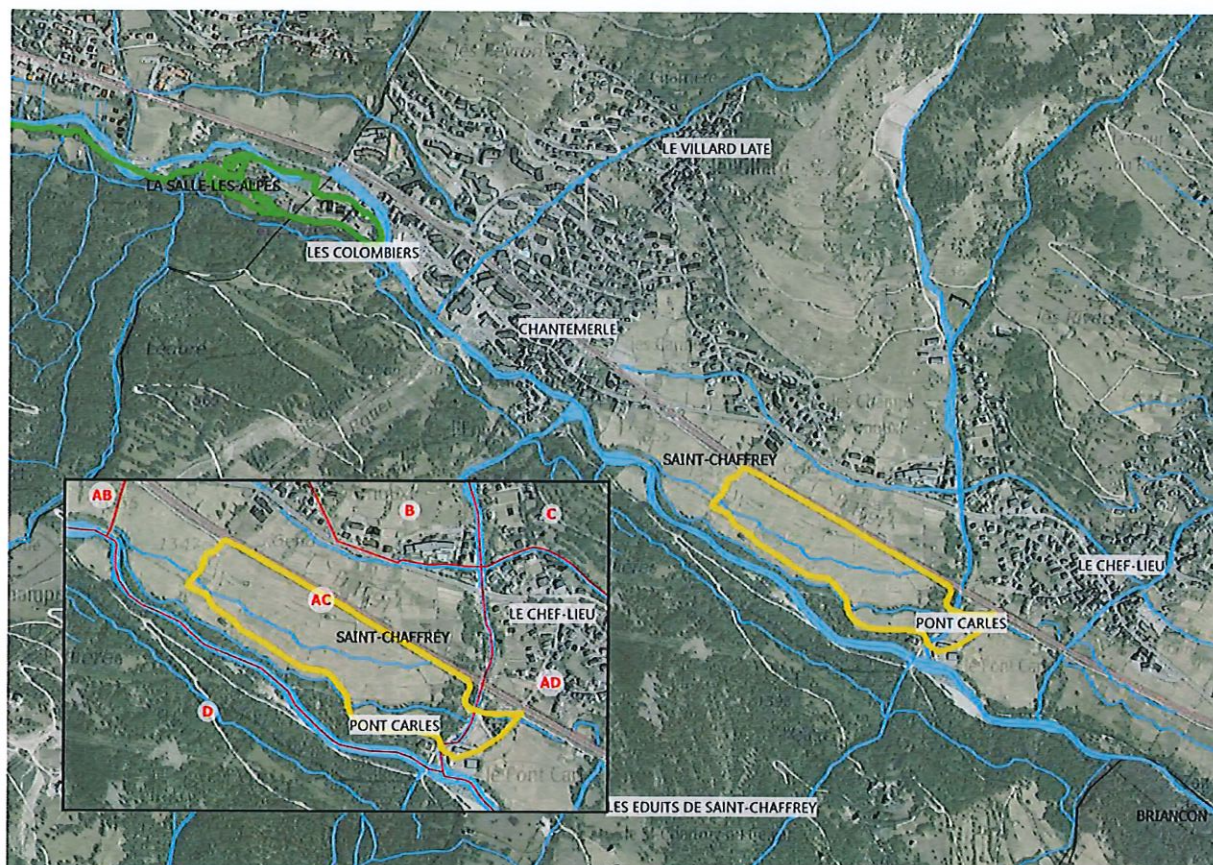


Figure 2 : Vue du projet de piste sur St Chaffrey au Pont Carles



## 2. Liaison St-Chaffrey - La Salle les Alpes

Autrefois, toutes les communes étaient reliées entre elles. Aujourd'hui, la liaison entre Saint Chaffrey et la Salle les Alpes a été laissée aux seuls piétons. Une réflexion sur la voie douce, "Via Guisane", reliant toute la vallée est en cours, et l'itinéraire proposé entre Saint Chaffrey et la Salle les Alpes serait à peu près le même que celui emprunté par les piétons dans le cadre de la Via Guisane. Cela poursuit l'objectif de ne pas multiplier les traces tout en assurant une liaison entre les deux communes pour tous les usagers, piétons comme fondeurs. L'espace serait ainsi partagé en bordure de Guisane (voir plan) puis s'en écarterait. L'itinéraire qui existait autrefois est ensuite repris quasiment à l'identique, avec certaines adaptations du fait de l'urbanisation.

Les aménagements sont là encore faibles et le tracé proposé emprunte des sentes existantes dans le but de ne pas les multiplier.

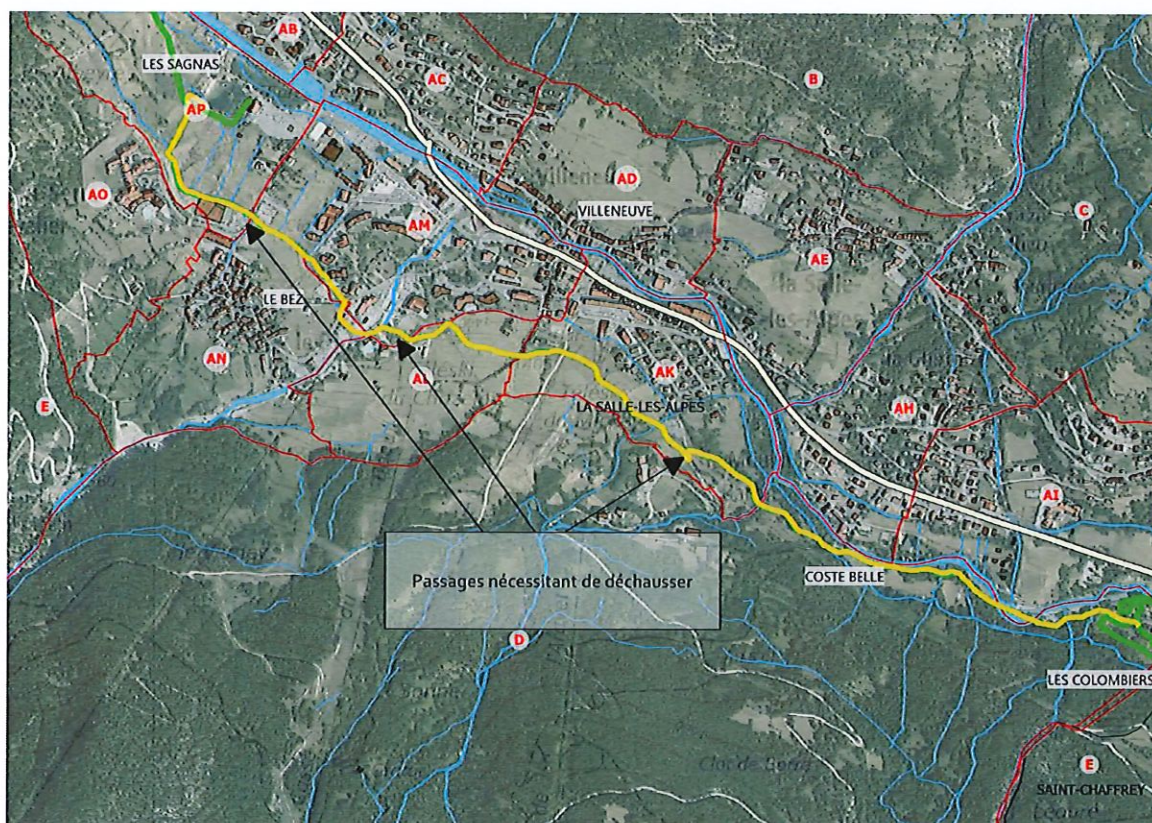


Figure 3 : Vue du projet de liaison à ski de fond entre Saint Chaffrey et la Salle les Alpes



Le tracé qui existait auparavant s'arrêtait tout à fait en face du hameau du Lauzet, en aller-retour. Le nouveau tracé (voir trace jaune fig.4) prévoit de poursuivre jusqu'au Pont de l'Alpe. En effet, le fond de vallée est actuellement oublié du tourisme hivernal. Cet itinéraire permettrait d'attirer une clientèle susceptible de permettre à plusieurs établissements d'exercer une activité économique l'hiver, en plus de leur saison estivale. L'avantage du tracé envisagé est aussi le faible aménagement nécessaire : seulement des coupes / tailles d'arbres ponctuelles sont à prévoir. Le terrain tel qu'il se présente actuellement est parfaitement propice puisqu'il suit la trace du GR 50 jusqu'au Pont de l'Alpe.

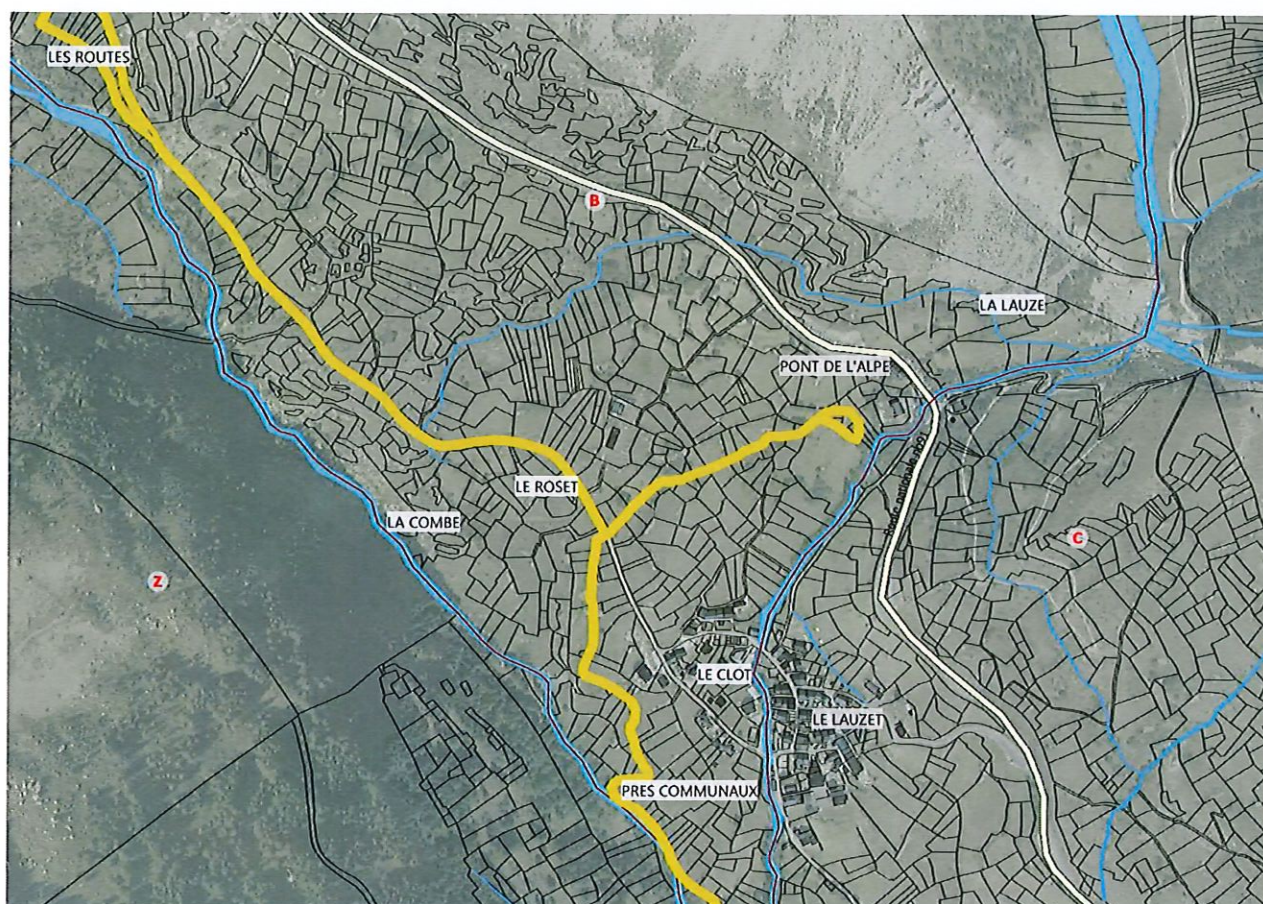


Figure 4 : Vue du projet d'extension du tracé existant autrefois au Lauzet

Dans une dynamique prospective, il serait également souhaitable d'étendre le piste jusqu'à Font Cibert, soit 2km supplémentaires en aller-retour (Lieu dit "Les Routes" sur la carte ci-dessus). D'une part, la saison nordique pourrait bénéficier d'excellentes conditions d'enneigement qui existent sur la partie supérieure de la Haute Guisane. Là encore, l'existence préalable du chemin GR50 permettrait la création d'une piste sans qu'aucun aménagement hors saison ne soit à prévoir pour le passage d'une piste. Ce premier pas permettrait d'initier le futur projet de relier le domaine existant au col du Lautaret.